



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-1-6

Ottawa, le 7 mai 2008

Avis de consultation et d'audience

13 mai 2008

Gatineau (Québec)

L'article 38 est retiré de cette audience publique

Suite à ses Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-1 du 14 mars 2008, CRTC 2008-1-1 du 1 avril 2008, CRTC 2008-1-2 du 2 avril 2008, CRTC 2008-1-3 du 8 avril 2008, CRTC 2008-1-4 du 18 avril 2008 et CRTC 2008-1-5 du 2 mai 2008, le Conseil annonce ce qui suit :

L'article suivant est retiré de cette audience publique et sera reporté à une date ultérieure :

Article 38

Humboldt (Saskatchewan)

No de demande 2007-1897-6

Demande présentée par Golden West Broadcasting Ltd. en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Humboldt.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>